



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 20 octobre 2023

### **OURAGAN TAMMY : PASSAGE EN ALERTE ROUGE CYCLONIQUE**

En prévision de la dégradation de la situation météorologique dans les prochaines heures, le préfet de région a décidé du passage en **alerte rouge cyclonique à compter de ce vendredi 20 octobre à minuit**.

Ce niveau d'alerte vise les phénomènes ayant un **impact très important**. Ce vendredi après-midi, le préfet a donc réuni les services de l'État, les collectivités ainsi que les opérateurs pour décider des actions à mener à l'approche de l'ouragan Tammy.

**Le préfet demande instamment à la population d'intégrer un abri et de respecter toutes les recommandations des autorités.**

Une **cellule d'information du public (CIP)** sera ouverte en préfecture à compter du **samedi 21 octobre 2023 à 6h30**. Elle sera joignable au **09 70 80 90 40**.

#### **Un rappel des mesures de sécurité :**

##### Mesures collectives :

- Tous les établissements publics et privés doivent organiser la fermeture avec mise en œuvre de toutes les mesures de protection en libérant les personnels. Cette mesure concerne également les établissements d'enseignement, les garderies, les crèches, les MAM (maisons d'assistantes maternelles), les assistantes maternelles et les activités para et périscolaires ;
- Tous les transports en commun (bus, liaisons inter îles, etc.) doivent organiser l'interruption de leur service à une heure définie en accord avec la préfecture et en informer les usagers ;
- Activer les cellules de crise et les PC ;
- Annuler tous les grands rassemblements et les manifestations ;
- Interdire formellement les sorties en mer ;
- Évacuation des populations exposées et mise à l'abri par les mairies
- Prise de poste des professionnels de santé pour assurer leur activité, la relève dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, mise en alerte à domicile ;
- Prise de poste des personnels des PC communaux ;
- Tous les opérationnels prévus rejoignent leur centre de secours ;
- Les services fonctionnant 24h sur 24 doivent s'assurer de la continuité de leur service ;

- Fermeture des aéroports et des ports en concertation avec la préfecture ;
- Toutes les installations des moyens de communication de secours doivent être activées ;
- Mise en place définitive des personnels d'astreinte ou désignés pour les PC ;
- Compte-rendu immédiat à la préfecture (COD) sur la situation, les conditions d'intervention et les mesures envisagées.

En complément de ces mesures collectives, le préfet demande à chacun de se préparer en se tenant informé de l'évolution du phénomène et en respectant les mesures de sécurité suivantes.

**Mesures individuelles :**

- Rester à l'écoute des informations météo et appliquer les consignes des autorités qui sont diffusées (internet, kiosque, radio et télévision) ;
- Rejoindre votre habitation ou un abri pour votre protection en regroupant autant que possible les membres de votre famille et y demeurer; Informer votre entourage de votre choix d'abri ;
- Limiter tous déplacements dès lors que vous avez rejoint votre habitation ou votre abri ;
- Retirer ou arrimer tout objet pouvant se transformer en projectile ;
- Protéger votre habitation, fermer toutes les ouvertures et issues ;
- Enfermer les animaux dans un lieu sûr, éloigné des ravines et des zones inondables. À défaut, les libérer de leur attache (ne pas laisser les ruminants attachés au piquet) ;
- Préparer la pièce la plus sûre de l'habitation pour vous accueillir durant le passage du phénomène ;
- Répartir les moyens d'éclairage (bougies, lampes) dans la maison.

**Contact presse** : Anna GOUTTENOIRE 0690 58 80 59